

**D. En cas de colocation,****souscription par le bailleur d'une assurance pour le compte des colocataires<sup>(8)</sup> :**  oui  non  NC1. Montant total annuel récupérable au titre de l'assurance pour compte des colocataires (en Euros)<sup>(9)</sup> :

2. Montant récupérable par douzième (en Euros) :

